



Sion, le 13 décembre 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Patronat et syndicats valaisans de la construction s'accordent sur une augmentation salariale en 2022

Animés par la nécessaire reconnaissance des efforts fournis par les travailleurs pendant la pandémie, tenant compte de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation qu'a connue notre pays en 2021 et convaincus de l'importance d'un partenariat social fort, les partenaires sociaux valaisans du secteur principal de la construction s'engagent ensemble pour la défense des intérêts communs de la branche en signant un accord 2022 sur les salaires.

Dans un contexte économique tendu, marqué par la pandémie de COVID-19, la branche de la construction tient bon. La stabilité que lui confère un partenariat social solide, ancré dans la recherche de solutions de bon sens et permettant une juste et équitable concurrence entre entreprises, y contribue fortement.

C'est dans cet esprit pragmatique, réaffirmant la nécessité des conventions collectives de travail fédérale et cantonale – seules garantes de cette paix sociale qui a fait la prospérité de notre pays – que les partenaires sociaux valaisans du secteur principal de la construction, représentés par l'Association valaisanne des entrepreneurs et les syndicats SCIV, SYNA et UNIA, ont décidé de travailler à la conclusion d'un accord portant sur l'année 2022.

Après deux séances de discussions, ils sont arrivés à la conclusion suivante : défendre les intérêts actuels et futurs de la branche de la construction doit rester un objectif commun, au-delà de tout dogmatisme idéologique.

Conscients de l'engagement exemplaire de tout le secteur, et notamment des travailleurs durant la crise du Covid, des problèmes de relèvements importants au sein de la branche, partageant la vision d'une branche forte, compétente, source de perspectives pour l'économie et les travailleurs, les partenaires sociaux se sont engagés à sauvegarder le pouvoir d'achat des travailleurs tout en garantissant le calme nécessaire aux futures discussions.

L'Accord signé prévoit une augmentation des salaires de la branche de 1,5%, répartie en une part générale de 1,20% et une part individuelle variable de 0,3%. Afin d'éviter tout abus, cette part individuelle devra être reversée à au moins 30% de l'effectif d'une entreprise. La paix sociale sera garantie durant toute la période couverte par l'Accord.

Pour les partenaires sociaux valaisans, cet Accord se veut également une demande expresse aux partenaires sociaux suisses de reprendre les discussions dans un dialogue constructif. A défaut, les négociations liées au renouvellement de la Convention nationale du secteur principal de la construction, prévu pour la période 2023-2027, risquent d'aboutir à un vide conventionnel au 1^{er} janvier 2023. Or, il est essentiel de maintenir des conventions nationales étendues, pour la prospérité de tous.

En Valais, les partenaires sociaux s'engagent déjà ensemble, et ce depuis de longues années, dans la gestion communes des caisses sociales intégrant des prestations particulières pour la branche, dans la défense de volontés communes dans la mise en œuvre d'une législation régissant les marchés publics; dans la lutte contre le travail au noir – illicite – et la concurrence déloyale des faux indépendants ainsi que dans la promotion des métiers.

Cet Accord constitue la poursuite de cet engagement commun, dans l'intérêt de la branche, des entreprises et des travailleurs.

Contacts pour les médias :

- Alain Métrailler, Président AVE : 079 230 99 77
- Blaise Carron, Secrétaire régional UNIA : 079 668 64 57
- Bernard Tissières, coordinateur SCIV : 079 416 22 58
- Juri Theler, responsable régional Syna, section du Haut-Valais : 027 948 09 30